



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
24 MAI 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Article 152 du Code Municipal du Québec

CANADA
Province de Québec

Municipalité de Montebello

À : Nicole Laflamme, Pierre Bertrand, André Mathieu, Jean-Philippe Comeau,
Benoit Millette, Dominique Primeau, Jésabelle Dicaire.

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 152 du Code municipal de Québec, vous êtes
convoqués à une séance extraordinaire;

Par la présente donné qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par monsieur Mario B. Briggs, directeur général
agrée et greffier trésorier, pour être tenue au 550, rue Notre-Dame, Montebello,
QC, J0V 1L0, à 16 h 00, le 24 mai 2022 et qu'il y sera pris en considération les
sujets suivants:

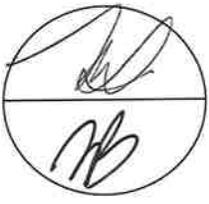
1. Embauche du directeur des travaux publics

Signification de l'avis de convocation

Je soussigné, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier de la
Municipalité de Montebello, certifie par la présente que l'avis de convocation de
la séance extraordinaire du 24 mai 2022 a été signifié à chacun des membres du
Conseil municipal le 21 mai 2022, et ce, conformément au Code municipal.

Je donne ce certificat, le 21 mai 2022

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
24 MAI 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Embauche du directeur des travaux publics
5. Période de questions des citoyens
6. Levée de la séance extraordinaire



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
24 MAI 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **24 mai 2022, à 16 h 00**, à la salle sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Pierre Bertrand, Jean-Philippe Comeau, Benoit Millette et Dominique Primeau.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Madame la conseillère Jéssabelle Dicaire et monsieur le conseiller André Mathieu ont motivé leur absence.

Aucune personne dans l'assistance.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. Avis de convocation

Le directeur général agréé, Monsieur Mario B. Briggs, constate que l'avis de convocation a été remis conformément à la loi.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté conformément à la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4. Embauche d'un directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a affiché dans le journal et sur les réseaux spécialisés le poste permanent et à temps plein de directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidats ont déposé une demande pour occuper le poste;

2022-05-150

2022-05-151



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion financière et ressources humaines (GFRH) – Communications a procédé à des entrevues;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité recommande au conseil de retenir la candidature de monsieur Éric Cayer dont les qualifications et expériences correspondent aux exigences requises;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion financière et ressources humaines (GFRH) – Communications a négocié les termes et conditions d'un contrat de travail, lequel est acceptable tant aux membres du comité que M. Cayer;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion financière et ressources humaines (GFRH) – Communications recommande au conseil d'entériner les termes et conditions du contrat de travail convenus avec monsieur Éric Cayer et d'embaucher ce dernier à titre de directeur des travaux publics, et ce, à temps plein et de manière permanente, lequel débutera ses fonctions le 6 juin 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

D'EMBAUCHER monsieur Éric Cayer à titre de directeur des travaux publics à temps plein et de manière permanente;

D'AUTORISER la mairesse, Madame Nicole Laflamme, ou le maire suppléant, Monsieur André Mathieu, et le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, ou la greffière-trésorière adjointe, Madame Manon Boucher, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail tel que négocié et convenu avec M. Cayer, lequel est déposé à la Municipalité;

QUE M. Cayer débutera ses fonctions le 6 juin 2022.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5. Période de questions des citoyens à 16 h 09

Aucune personne dans l'assistance.

6. Levée de la séance extraordinaire à 16 h 09

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

RÉSOLU

DE LEVER la séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-152



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, madame Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 22 juin 2022.

Nicole Laflamme
Mairesse

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier